

COMMUNE DE NIEDERENTZEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NIEDERENTZEN

SEANCE DU 15 JANVIER 2024

Sous la présidence de M Jean-Pierre WIDMER, maire

Présents : M. Antoine ALBRECQ, Mme Stéphanie FARINHA, M. Jean-Michel FINGER, Adjoints,
M. Olivier KLAR, M. Denis MUTSCHLER, Mme Aurélie BINTZ-SATTLER,
Mme Corine KOS, M. François WILLIG, Mme Emilie RICH, Mme Valérie CHARMONT

Ont donné procuration : M. Jean-Marc BOURINET à M. Denis MUTSCHLER, Mme Jane HUMBRECHT à Mme Valérie CHARMONT, M. Jean-Michel HECTOR à M. Antoine ALBRECQ,

Absents excusés et non représentés : Mme Cindy GOGNIAT

Nombre de conseillers en fonction	Quorum	Présents	Procurations	Votants
15	8	11	3	14

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18 H 30. Il propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Point 11 : Redevance occupation du domaine public communal : augmentation du tarif de raccordement au réseau d'électricité et modification des modalités de facturation.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie FARINHA assistée par Mme Christiane ZINDY, secrétaire général de Mairie
Date de la convocation : 11 janvier 2024

Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023
- 2 Utilisation des délégations de compétences par le Maire
- 3 Chasse : résultats d'adjudication
- 4 Chasse : indemnités de répartition du produit de location
- 5 Baux ruraux : demande de reprise de M. Bernard FINGER
- 6 Rénovation réseau éclairage public : lotissement « Rive ouest »
- 7 Demande d'emplacement K Box
- 8 Fête de Noël : âge des personnes invitées
- 9 Institution Saint-Jean : demande de subvention
- 10 Divers
- 11 Redevance occupation du domaine public communal (RODP) : augmentation du tarif de raccordement au réseau électrique et modification des modalités de facturation

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023 n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité des membres présents.

Paraphe Maire + Secrétaire

2. UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Conformément à la délibération du 8 juin 2020, complétée par la délibération du 29 juin 2020, le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIA :

Section 2 parcelle 118/82 : 2 rue de l'Ecole : vente HEIMBURGER – POPULIN : 608 m²

Section 2 parcelle 119/2 : 2 rue de l'Ecole : vente HEIMBURGER – ISIKLAR : 635 m²

3. CHASSE : RESULTATS D'ADJUDICATION

Monsieur le maire rend compte des résultats de l'adjudication des lots de chasse communale

Le lot n°2 a été attribué à Monsieur Clément LAMEY pour un loyer annuel de 3100 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité dont 3 procurations

Vu le procès-verbal d'adjudication de la chasse du 12 décembre 2023

- Autorise le maire à signer la convention de mise en location de la chasse communale – bail 2024/2033, ainsi que tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération,

4. INDEMNITES DE REPARTITION DU PRODUIT DE LOCATION DE LA CHASSE

Les indemnités de répartition du produit de location de la chasse étaient fixées comme suit :

4 % pour la secrétaire et, pour le trésorier 2% des dépenses et 2% des recettes Indemnités à déduire du total à répartir, hors sommes allouées à la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité dont 3 procurations

- Reconduit les indemnités comme précédemment instituées pour la période de location du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 à savoir :
4 % pour la secrétaire, 2% des dépenses et 2% des recettes pour le trésorier (Indemnités à déduire du total à répartir, hors sommes allouées à la commune)

5. BAUX RURAUX : DEMANDE DE REPRISE DE M. BERNARD FINGER

Monsieur le Maire présente la demande reçue en mairie le 21 décembre 2023.

Monsieur Bernard FINGER, souhaite rendre les terrains loués sous le régime des baux ruraux avec effet au 31/12/2023.

En date du 23 janvier 2023, Monsieur Bernard FINGER avait exprimé sa volonté de ne rendre que 30 ha des parcelles louées au titre des baux ruraux uniquement à compter du 1^{er} novembre 2023 et de transférer à cette même date les 15 ha restants à sa nièce Mme Laetitia MESSINGER.

Cette proposition avait été refusée en réunion Association Foncière et une procédure de reprise par commissaire de justice a été décidée lors du conseil du 27 avril 2023.

M. Jean-Michel FINGER quitte la salle et ne prend pas part au vote

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents dont 3 procurations

- Accepte le retour des terres agricoles au 31/12/2023
- Charge M. le Maire de stopper la procédure contentieuse engagée avec le commissaire de justice
- Demande à M. le Maire de prendre attache avec un juriste de la Chambre d'Agriculture pour bénéficier de conseils sur les modes de redistribution à mettre en œuvre et d'organiser une réunion du bureau de l'Association Foncière pour informer les agriculteurs de la commune.

Monsieur Jean-Michel FINGER rejoint l'assemblée.

Paraphe Maire + Secrétaire

6. RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT RIVE OUEST :

Monsieur le Maire expose : depuis trois années déjà, la commune rénove son réseau d'éclairage public en remplaçant les ampoules en place par des « LED » moins énergivores. Il propose d'achever cette opération en 2024 par le remplacement des ampoules du lotissement « Rive Ouest. »

Ce programme de rénovation de l'éclairage public sera subventionné en 2024 par le Territoire d'Energie Alsace et éventuellement par la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (C2E)

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES	Montant € HT	Montant € TTC	RECETTES	Montant Total
Rénovation Eclairage Public (LED) Lotissement "Rive Ouest"	16 000	19 200	TEA (250€/point lumineux) 28*250	7 000.00
			C2E 28*43	1 204
			FCTVA (taux = 16,404)	3 150
			Autofinancement	7 846
TOTAL	16 000	19200	TOTAL	19 200

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité dont 3 procurations

- Donne son accord de principe à la poursuite de la rénovation du réseau d'Eclairage Public
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus
- Sollicite le Territoire d'Energie Alsace et les autres partenaires institutionnels pour le subventionnement de l'opération.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents y relatifs

7. DEMANDE D'EMPLACEMENT KBOX

Monsieur le Maire présente la demande d'autorisation d'occupation du domaine public communal de M. Florian PERRIN, gérant de KBOX FOOD TRUCK

Il souhaiterait venir un soir par semaine tous les 15 jours

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour dont 1 procuration, 4 abstentions (M. Antoine ALBRECQ + procuration, Mme Valérie CHARMON + procuration)

- Autorise M. Florian PERRIN à installer son foodtruck KBOX
- Fixe le tarif à 5 euros par jour d'occupation. A ce tarif se rajoutent 2 euros en cas de raccordement au réseau électrique pour la période du 1^{er} janvier au 29 février.
- A compter du 1^{er} mars, les modalités de facturation seront définies comme décidé au point 11 à savoir : 10 € pour un emplacement avec raccordement au réseau électrique. Montant annuel forfaitaire de 250 €
- Autorise le Maire à signer tous les documents y relatifs.

8. FETE DE NOEL : AGE DES PERSONNES INVITEES

Monsieur le Maire expose : actuellement, les personnes sont invitées à la fête de Noël à partir de 65 ans. Il propose de reculer l'âge requis pour participer à la manifestation à 70 ans à compter de l'année prochaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité dont 3 procurations

- Décide de ne pas modifier l'âge d'invitation et de le maintenir à 65 ans pour les manifestations à venir

Paraphe Maire + Secrétaire

9. INSTITUTION SAINT-JEAN : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente la demande de subvention adressée par l'institution Saint-Jean pour la participation d'élèves de Niederentzen à des voyages scolaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité dont 3 procurations

- Ne donne pas suite à cette demande de subvention

10. DIVERS

- Lotissement « Terre fleurie » : point sur les travaux de voirie. L'éclairage public devrait être mis en place fin du mois
- Des tests d'abaissement de la puissance des ampoules LED sont en cours dans certaines rues
- Les travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux (impasse du Rail, chemin de la Krutenau et route de Rouffach) débuteront au 1^{er} semestre 2024. L'analyse des offres pour les travaux de voirie est en cours.
- Le recensement de la population débute le 18 janvier 2024.
- La société RINALDI ne souhaite plus acheter les terrains comme prévu dans les délibérations du 14 mars 2022 et du 17 octobre 2022. Nous sommes dans l'attente d'une confirmation écrite de cette décision.
- Mme Aurélie BINTZ-SATTLER souhaite un rappel concernant les déjections canines dans le prochain bulletin communal.
- Organisation de la fête de Noël des personnes âgées qui aura lieu dimanche 21/01
- Mme Corine KOS interroge la municipalité sur la politique de déneigement dans la commune. Monsieur le Maire lui précise que les routes départementales sont déneigées par la CEA et que la commune s'occupe du déneigement des voies d'accès aux différents bâtiments publics.

11. (RODP) : AUGMENTATION DU TARIF DE RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE ET MODIFICATION DES MODALITES DE FACTURATION

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs pour l'emplacement des commerces ambulants à 6 € l'emplacement et à 4 € pour le raccordement au réseau électrique communal à partir du 1^{er} mars 2024.

Afin de faciliter les modalités de facturation, il propose une facturation annuelle forfaitaire sur un nombre de passages théoriques à savoir :

PASSAGES		MONTANT	
Prévisionnel	Nbre théorique base facture	sans raccordement 6.00 €	avec raccordement 10.00 €
1 x semaine	50	300 €	500 €
1 semaine/2	25	150 €	250 €

Le montant sera proratisé en fonction de la date de démarrage ou de cessation de l'activité. Une facture sera établie annuellement et sera à payer auprès du SGC de Guebwiller.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité dont 3 procurations

- Valide les propositions ci-dessus
- Charge M. le Maire de l'application de ces mesures

**TABLEAU DES MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NIEDERENTZEN
DU 15 JANVIER 2024**

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023
- 2 Utilisation des délégations de compétences par le Maire
- 3 Chasse : résultats d'adjudication
- 4 Chasse : indemnités de répartition du produit de location
- 5 Baux ruraux : demande de reprise de M. Bernard FINGER
- 6 Rénovation réseau éclairage public : lotissement « Rive ouest »
- 7 Demande d'emplacement K Box
- 8 Fête de Noël : âge des personnes invitées
- 9 Institution Saint-Jean : demande de subvention
- 10 Divers
- 11 Redevance occupation du domaine public communal : augmentation du tarif de raccordement au réseau électrique et modification des modalités de facturation

Le Maire, Jean-Pierre WIDMER	Le secrétaire de séance
<i>Signature</i>	<i>Signature</i>

NOM ET PRÉNOM	FONCTION	PRESENTS	PROCURATION
WIDMER Jean-Pierre	Maire	X	
ALBRECQ Antoine	Premier adjoint	X	
FARINHA Stéphanie	Deuxième adjoint	X	
FINGER Jean-Michel	Troisième adjoint	X	
HECTOR Jean-Michel	Conseiller municipal		X
KLAR Olivier	Conseiller municipal	X	
MUTSCHLER Denis	Conseiller municipal	X	
BINTZ-SATTLER Aurélie	Conseillère municipale	X	
KOS Corine	Conseillère municipale	X	
WILLIG François	Conseiller municipal	X	
GOGNIAT Cindy	Conseillère municipale		
BOURINET Jean-Marc	Conseiller municipal		X
RICH Emilie	Conseillère municipale	X	
HUMBRECHT Jane	Conseillère municipale		X
CHARMONT Valérie	Conseillère municipale	X	

